



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 31 janvier 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Raymond VILLALBA

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjointes,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Yona TORCAL
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Était absent non représenté :

- M. Patrick MAILLET

21 - DÉGRÈVEMENTS D'ASSAINISSEMENT SUR LES FACTURES DE 2024

Des dégrèvements ont été accordés pour l'année 2024 sur des factures d'eau potable (part assainissement) en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

DEGREVEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT : Dispositif WARSMANN

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	MILLAN STEPHANE	7 BIS RUE DU CAPITAINE JEAN-PIERRE	141	45	290,40 €	FUITE CANALISATION	2024
2	LAGET JEAN-MARC	8 RUE DU PIC D'ORHY	230	101	390,22 €	FUITE CANALISATION	2024

TOTAL	680,62 €
--------------	-----------------

DEGREVEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	PUYOO ANDRE	9 CHEMIN LABORDE	74	48	78,65 €	FUITE CANALISATION	2024
2	BONNIN CYRIL	26 BOULEVARD HENRI LACLAU	166	144	66,56 €	FUITE CANALISATION	2024
3	LOUSTALET MARIE-PIERRE	7 IMPASSE DE LEGUGNON	42	36	18,15 €	FUITE CANALISATION	2024
4	ARHIE MAURICE	58 CHEMIN DES CHARROIS	120	83	111,92 €	FUITE CANALISATION	2024

TOTAL	275,28 €
--------------	-----------------

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 13 janvier 2025,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

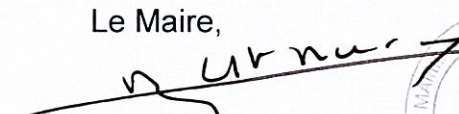

-PREND ACTE des dégrèvements accordés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 31 janvier 2025.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 05/02/2025

Bernard UTHURRY

